Réf. Farde e-Assemblées : 2714139

N° OJ : **21**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Services du Secrétaire.- Direction juridique.- Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112 ter).- Comptes 2025.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu l'article 112ter de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu la délibération n° 27 du Conseil de l'Action Sociale du 22 avril 2026 arrêtant les comptes de l'exercice 2025 du CPAS ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 22 avril 2026 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

- Compte (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Décision CAS 22/4/2026 FR / NLD (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Rapport FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Bilan (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Compte de résultat (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe 2 - Fonds d'exploitation et d'investissement (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe 1 - Tableau de financement (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe 3 - Emprunt. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe 4 - Art. 60 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe 5 - Aides complémentaires (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe à la comptabilité générale (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Balance des comptes généraux (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Liste des recettes à recouvrer (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Liste des mandats à payer (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Liste des engagements à mandater (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Liste gestion stock (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Situation de la dette (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Ratios FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Certification des comptes (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Groupe technique (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport transparence (Consultable au Secrétariat des Assemblées)